

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	26	Absents représentés :	5
Présents	20	Absents non représentés :	1
VOTANTS			25

L'an deux mil quatorze, le 18 Février à 19 h 00

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 18 Février 2014, après convocation légale reçue le 12 Février 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pierre BLATIERE, M. Daniel BREMOND, M. Alain BRES, Mme Sabine CHAUVET, Mme Georgette DRAGONE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Nicole FABRE, Monsieur Pierre GABERT, Mme Lila HAMMACHE, Mme Françoise LAFAURE, M. Yannick LIBOUREL, M. Pierre MARGAILLAN, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie NIGUET, M. Claude PARENTI, M. Jackie PERRIN, M Jean-Michel VIDAL, M. Lucien STANZIONE.

Etaient Absents représentés :

M. Didier CARLE, (Pouvoir donné à Yannick LIBOUREL),
M. Jean-Louis FAREL, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),
M Michel MUS, (Pouvoir donné à M. Claude PARENTI),
Mme Nicole NEYRON, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT),
Mme Annie ROUSSET, (Pouvoir donné à M. Lucien STANZIONE).

Etaient Absents non représentés :

M. Jean-Jacques EXBRAYAT.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Georgette DRAGONE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur Christian GROS, Président, informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N°90 du 02/12/2013 : Signature d'une convention de formation professionnelle avec **la SARL Semaweb sise 32 avenue de Monclar – 84 000 AVIGNON**, pour **une journée** de formation afin d'acquérir des compétences et d'un savoir-faire nécessaires pour communiquer sur les activités de la collectivité et développer son activité grâce au marketing d'influence. La présente convention est conclue pour **un montant de 250 € HT soit 299 € TTC**.

N°91 du 02/12/2013 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **7.50 m²** avec **Monsieur Joël GACQUIERE, propriétaire de l'entreprise individuelle « ATOUT 2 ROUES »** dont son siège est situé 9 Rue Aimé Dupré, 84170 MONTEUX (stockage de cycles, motocycles ainsi que tout engin à moteur et toutes machines spéciales dans le cadre de son activité de vente sédentaire et ambulante). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 24 mois**, prenant effet à **compter du 1^{er} janvier 2014** et s'achevant au plus tard **le 31 décembre 2015**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **11.91 €HT**.

N°92 du 02/12/2013 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **128.40 m²** avec la **Société « BRUNO ET TRADITION »** - dont le siège social est situé à MONTEUX (84170), 51 Rue de l'Hôpital, (Ebénisterie, fabrication de mobilier et aménagements intérieurs ambulants). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 24 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} janvier 2014** et s'achevant au plus tard le **31 décembre 2015**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **426.27 €HT**.

N°93 du 02/12/2013 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **160 m²** avec la **Société « PIZZA STORE »** - dont le siège est situé à Monteux (84170), Plateforme Economique du Pérussier, 350 Chemin du Pérussier (le commerce de gros d'articles en carton). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 24 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} janvier 2014** et s'achevant au plus tard le **31 décembre 2015**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **508.36€HT**.

N°94 du 02/12/2013 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **28.50 m²** à **Monsieur Bernard PERRET**, artisan feronnier, propriétaire en nom propre de l'entreprise individuelle « **La Croisée des Fers** », sise Plateforme Economique du Pérussier, 350 Chemin du Pérussier, 84170 MONTEUX (feronnerie, serrurerie et métallerie). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 24 mois**, prenant effet à compter du **1^{er} janvier 2014** et s'achevant au plus tard le **31 décembre 2015**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **44.71€HT**.

N°95 du 12/12/2013 : Signature d'une **convention d'adhésion au service Hygiène et Sécurité avec le Centre de Gestion de Vaucluse**. La convention prendra effet le **1^{er} janvier 2014**, et ce jusqu'au **31 décembre 2016**.

N°96 du 12/12/2013 : Demande de levées de réserve, et de surseoir à l'exécution de certains travaux d'aménagement des espaces publics de l'Ecoquartier de Beaulieu sur la Commune de Monteux » - **Lot 1 : Terrassement/Voiries/Ouvrages hydrauliques de franchissements** au Groupement COLAS/GUINTOLI/CISE/PLE. Tranche Ferme.

N°97 du 12/12/2013 : Signature d'un avenant n° 1, pour le Lot n° 2 au marché de travaux n° 1/2013 «Création d'une voie nouvelle, Quartier Bournereau à Monteux, avec la **Société CISE TP**, 910 Route de Velleron à Monteux, **pour un montant de 50 074.50 € H.T. soit 59 889.10 € TTC**, soit 12.66 % du montant initial du lot 2 qui s'élevait à 395 476.00 € H.T. soit 472 989.30 € TTC. Le nouveau montant du lot 2 est donc de 445 550.50€ H.T. soit 532 878.40 € TTC.

N°98 du 16/12/2013 : Attribution d'une subvention au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG/PST) à **Madame GAGGIOLI et Monsieur DE CLERCK** pour la réhabilitation de leur logement situé 812 A chemin du Peguier à Monteux d'un montant de **927,00 euros**.

N°99 du 16/12/2013 : Attribution d'une subvention au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG/PST) à **Madame GOUMARRE Josette** pour la réhabilitation de son logement situé 1735C route de Sarriars à MONTEUX d'un montant de **693,60 euros**.

N°100 du 16/12/2013 : Signature d'un avenant N°1, au marché de Maîtrise d'œuvre du Centre ancien de Pernes les fontaines avec : **Groupement SITETUDES Mandataire / GONNET Philippe 17, parc le Millénaire 1025 rue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER, pour un montant de 1100.00€ H.T. soit 1 315.60 € TTC**, soit 1.60% d'augmentation du montant initial du marché qui s'élevait à - Tranche ferme : 16 350.00 € H.T. - 3 Tranches conditionnelles : 52 800.00 € H.T, soit total du marché initial : 69 150.00 H.T. soit 82 703.40 € TTC. Le nouveau montant du marché est donc de 70 250.00 € H.T. soit 84 019.00 € TTC

N°101 du 16/12/2013 : Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux n° 21/2013 «Aménagement du Centre Ancien de Pernes les Fontaines, avec la **Société COLAS Midi Méditerranée, agence SRMV**, 308, chemin de Patris - 84204 CARPENTRAS Cedex, **pour un montant de 17 324.20 € H.T. soit 20 719.74 € TTC**, soit 3.10% du montant initial du marché qui

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

s'élevait à 559 814.60 € H.T. soit 669 538.26 € TTC. Le nouveau montant du marché est donc de 577 138.80 € H.T. soit 690 258.00 € TTC.

N°1 du 07/01/2014 : Prise en gestion courante d'un bien appartenant à l'EPF situé lieudit La Fabrique à Pernes-les-Fontaines (84210)

N°2 du 07/01/2014 : Signature d'un contrat de prêt à usage à titre gratuit avec **L'EARL LE CLOS DE GARAUD représentée par Monsieur Christian MORARD** concernant les parcelles situées à Pernes-les-Fontaines lieudit l'Espérance et cadastrées section AE numéro 442, 444, 94 et 95

N°3 du 10/01/2014 : Signature d'un contrat de maintenance (renouvellement N°089123) pour le logiciel courrier Dotelec avec **la Société ULYS SOFT – 2 Rue de la Cesière – 74 600 SEYNOD** avec effet au 1^{er} janvier 2013 moyennant le coût annuel de **1 346.92€ € TTC**. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction au 1^{er} janvier de chaque année pour une période de 12 (DOUZE) mois.

N°4 du 23/01/2014 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **55 m²** à **Monsieur Bernard PERRET**, artisan ferronnier, propriétaire en nom propre de l'entreprise individuelle « **La Croisée des Fers** », sise Plateforme Economique du Pérussier, 350 Chemin du Pérussier, 84170 MONTEUX (ferronnerie, serrurerie et métallerie). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 24 mois**, prenant effet à **compter du 1^{er} février 2014** et s'achevant au plus tard **le 31 janvier 2016**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **83.72 €HT**.

N°5 du 28/01/2014 : Signature d'une convention de formation à la conduite des engins de chantier et évaluation CACES 8 + épareuse pour un agent Technique de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat avec **CMF Languedoc Roussillon – 32 Rue Annibal – 30 150 ROQUEMAURE**. Le présent accord est conclu pour un montant de **822.00 € net de TVA par personne**.

N°6 du 29/01/2014 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **10 m²** à la **SARL ABI** dont le siège est situé à CARPENTRAS (84200), 711 Rue Christophe Colomb Bât. A8, représentée par son gérant Monsieur Ayad ABBIH (pose de clôtures). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 24 mois**, prenant effet à **compter du 1^{er} février 2014** et s'achevant au plus tard **le 31 janvier 2016**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **30.00 € HT**.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE des décisions que le président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

